



CQPM • Polisseur



Produire - Réaliser

Ajustage - Assemblage - Montage

MISSION(S) VISÉE(S) PAR LA QUALIFICATION

Le polisseur réalise des travaux de polissage consistant à épurer les matières brutes ou endommagées afin de les rendre lisses par des techniques manuelles ou industrielles. Dans ce cadre, le polisseur utilise des produits abrasifs qui selon le matériau et le niveau de finition demandé se présentent sous forme de toiles, de pâtes, de feutres, de disques.

Le polissage consiste à créer un déplacement entre une pièce à polir et un support abrasif à la main ou à l'aide de machines manuelles, automatisées ou à commande numérique. Le polisseur exerçant un travail de minutie doit faire preuve de concentration, de dextérité pour aboutir au rendu final d'esthétique attendu. Ce rendu est généralement soumis à des contraintes importantes en matière d'esthétique, de caractéristiques attendues par le client, ou de contraintes normatives.

ACTIVITÉS

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :

- La préparation des opérations de polissage
- La réalisation des opérations de polissage

COMPÉTENCES

1. Préparer les pièces à polir et les équipements ;
2. Monter et régler les outillages et abrasifs ;

3. Entretenir le poste de travail ;
4. Réaliser les opérations de polissage ;
5. Adapter les opérations de polissage en cours de fabrication ;
6. Contrôler la qualité d'une pièce polie.

LES MÉTIERS LIÉS

- Polisseur (H/F)

> Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution professionnelle : Pôle emploi, APEC...

> Identification

Catégorie : A

Niveau de Qualification : 3

N° Cert. : MQ 1995 02 25/80 0125

État : Active

Code CPF Métallurgie : 771

> Dispositif d'accès

Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires
- Demandeurs d'emploi

Comment accéder à la certification ?

Par la formation

- Contrat de professionnalisation
- Plan de développement des compétences
- POE (Individuelle/collective)
- Pro A